



**SUB GALATÉE LE CHESNAY 78
7, rue Pottier
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT**

**Assemblée Générale Ordinaire
Mercredi 17 décembre 2025 à 20h00**

Chère membre, cher membre,
Chère amie, cher ami,

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association Sub Galatée Le Chesnay 78, le **mercredi 17 décembre 2025 à 20h00** précises, émargement à partir de 19h30.

La partie statutaire de l'Assemblée Générale sera suivie d'une réunion d'échanges et d'un moment de convivialité.

Nous espérons vous revoir très prochainement, notamment au bord du bassin de la piscine.
D'ici-là, prenez bien soin de vous.

Bien cordialement,

Pour le Comité Directeur SGLC78

Fabien BÉRARD
Président SGLC78
president@subgalatee.fr

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions et suggestions, soit par courrier à l'adresse du club ou courriel (president@subgalatee.fr) et avant la date de l'Assemblée générale, auxquelles nous vous répondrons avec plaisir. Toutes les réponses seront apportées et un compte-rendu de cette Assemblée générale vous sera diffusé.



Questions ou suggestions à soumettre pour l'Assemblée Général Ordinaire du 17 décembre 2025

Je soussigné(e), *nom, prénoms*, désirerait avoir une réponse sur le(s) point(s) suivant(s) :

(Les questions personnelles ne seront pas abordées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais lors d'un entretien avec les membres du Comité directeur).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mercredi 17 décembre 2025 à 20h00

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée générale ordinaire du **mercredi 17 décembre 2025**, à la Maison des Associations, Salle Polyvalente, 4, place Joachim et Caroline Murat au Chesnay – Rocquencourt 78150. L'Assemblée générale est un événement important dans la vie de notre club. Elle est souveraine, elle statue sur l'ensemble des actions de l'année en cours et décide des orientations futures.

Votre présence est vivement souhaitée.

En application de l'article 19 des statuts de notre association, « *L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association SGLC78 à jour de leur cotisation pour l'année sportive en cours à la date de l'Assemblée générale ainsi que les personnes morales* ».

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rapport moral du Président• Rapport financier / <i>Quitus</i>• Approbation des comptes• Présentation et vote des budgets prévisionnels• Rapport d'activité des Commissions | <ul style="list-style-type: none">• Présentation des derniers règlements du club• Nouveau logo du club• Questions / Réponses• Pot de l'amitié |
|--|--|

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée générale du mercredi 17 décembre 2025, merci de bien vouloir remettre au Secrétariat général ou retourner par La Poste le pouvoir, ci-dessous, à l'adresse du club, cette démarche est importante !



POUVOIR

Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 17 décembre 2025

Sub Galatée Le Chesnay 78

Je soussigné(e) *Prénom Nom*

donne pouvoir à *Prénom Nom*

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ». pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire

Signature :

Le nombre de pouvoir est limité à trois par personne

Le à

Résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
Mercredi 17 décembre 2025 à 20h00

Les résolutions suivantes seront mises au vote des adhérents :

1^{ère} résolution :

Approbation du rapport du Président

2^{ème} résolution :

Approbation des comptes pour la saison 2024-2025

3^{ème} résolution :

Quitus pour l'ensemble de la gestion

4^{ème} résolution :

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025-2026

Autres points : pour information

Présentation de l'évolution du Règlement des subventions.

Présentation du projet de Règlement sur le matériel de plongée.

Présentation de la nouvelle Charte Éthique.

Les documents sont disponibles sur le site Internet du club (page : « *Inscriptions 2026 – Règlementations* »). En application de l'article 33 des Statuts de notre Association : « *Un Règlement intérieur est établi et modifié par le Comité directeur. Il est présenté à l'Assemblée générale. Ce Règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents Statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association SGLC78. Il peut prévoir des Règles de fonctionnement de l'association SGLC78* ».

Présentation des projets de nouveau logo pour le club.
